



Sociétaire n° \_\_\_\_\_

Contrat n° \_\_\_\_\_

**Vous avez souscrit un contrat :**

**BATIPLACEMENT MultiCompte**

*Le titulaire peut demander des rachats programmés pour toute la durée de son contrat.*

**BATIPLACEMENT MultiCompte (Régime fiscal PEA)**

**RAPPEL concernant le PEA :** pas de possibilité de mise en place de rachats programmés au cours des 8 premières années du PEA. Après 8 ans, les rachats programmés n'entraînent pas la fermeture du plan, mais il n'est plus possible d'effectuer de nouveaux versements sous peine de perte de la fiscalité PEA.

**VOS COORDONNÉES (A REMPLIR OBLIGATOIREMENT)**

Civilité :  Monsieur  Madame

Nom et prénom : \_\_\_\_\_ nom de naissance : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_

Adresse mail :  personnel \_\_\_\_\_  professionnel \_\_\_\_\_

*Cocher votre préférence de contact Mail.*

**Acceptez-vous de recevoir des informations commerciales par voie électronique, des sociétés du groupe SMA et de la SGAM BTP ?**  OUI  NON

Téléphone :  mobile \_\_\_\_\_  personnel ou domicile \_\_\_\_\_  professionnel \_\_\_\_\_

*Cocher votre préférence de contact téléphonique.*

**Situation familiale :**  Marié(e)  Pacsé(e)  Union libre  Célibataire  Divorcé(e)

**Nationalité :**  Française  Autre : \_\_\_\_\_ **Résidence fiscale :**  Française  Autre : \_\_\_\_\_

**Etes-vous citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ?**  OUI  NON

**Avez-vous un numéro fiscal américain TIN (Taxpayer Identification Number) ?**  OUI  NON

Si OUI →→ n° TIN | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_

**Je déclare que ma situation familiale et patrimoniale a évolué et que les informations que j'ai communiquées à SMAvie BTP nécessitent d'être actualisées avec mon Conseiller vie. A défaut de déclaration contraire, SMAvie BTP considère que toutes les informations que vous avez communiquées sont toujours actuelles. Dans tous les cas, je m'engage à informer SMAvie BTP de toute modification substantielle de ma situation familiale et patrimoniale.**

**IMPORTANT - DONNÉES OBLIGATOIRES POUR LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT (LOI n° 90-614 du 12 juillet 1990 sur le blanchiment des capitaux) FOURNIR OBLIGATOIREMENT UNE COPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ**

**De l'adhérent :**

**Du co-adhérent :**

Carte Nationale d'Identité  Passeport  Titre de séjour

Carte Nationale d'Identité  Passeport  Titre de séjour

**Vous déclarez n'être pas une Personne Politiquement Exposée (personne résidant dans un autre État membre de l'Union européenne ou un pays tiers et qui est exposée à des risques particuliers en raison des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'elle exerce ou a exercées pour le compte d'un autre État ou de celles qu'exercent ou ont exercées des membres directs de sa famille ou des personnes connues pour lui être étroitement associées. L561-10 et L561-18 du Code Monétaire et Financier).**

En application de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (décrets n° 2009-874 et n° 2009-1087), nous avons l'obligation réglementaire de vous demander, au-delà d'un certain montant de versement, de justifier l'origine des sommes versées. A défaut de communication des informations demandées, SMAvie BTP a l'obligation légale de déclarer l'opération réalisée et cette omission à l'autorité compétente.

➤ **Je demande la mise en place des rachats programmés selon les modalités ci-dessous :**

**■ PÉRIODICITÉ et ÉCHÉANCES DE VERSEMENT**

	<input type="checkbox"/> Mensuelle	<input type="checkbox"/> Trimestrielle	<input type="checkbox"/> Semestrielle	<input type="checkbox"/> Annuelle
<b>Première date d'échéance souhaitée → →</b>	<input type="checkbox"/> Janvier <input type="checkbox"/> Mars <input type="checkbox"/> Mai <input type="checkbox"/> Juillet <input type="checkbox"/> Septembre <input type="checkbox"/> Novembre	<input type="checkbox"/> Février <input type="checkbox"/> Avril <input type="checkbox"/> Juin <input type="checkbox"/> Août <input type="checkbox"/> Octobre <input type="checkbox"/> Décembre	<input type="checkbox"/> Janvier <input type="checkbox"/> Avril <input type="checkbox"/> Juillet <input type="checkbox"/> Octobre	<input type="checkbox"/> Janvier <input type="checkbox"/> Juillet
<b>Echéances de versement</b>	Les titres de paiement sont établis le lundi qui suit le premier vendredi de chaque mois. <b>Il n'est toutefois pas possible pour SMAvie BTP de s'engager sur une date effective de virement selon la périodicité choisie, compte tenu des délais de traitement bancaire qu'elle ne maîtrise pas.</b>			

## ■ MONTANT DES RACHATS PROGRAMMÉS (montant minimum : 50 € / mois, 150 € / trimestre, 300 € / semestre, 600 € / an)

Le rachat se fait au prorata de chaque support sans modification de la répartition entre supports. La valeur du compte après rachat ne peut être inférieure à 750 € avec un minimum de 150 € par support) :

### Je choisis l'option suivante :

- Rachat périodique de : \_\_\_\_\_ € par échéance.
- Rachat périodique correspondant à : \_\_\_\_\_ % de l'épargne constituée par échéance.

*Le prélèvement libératoire éventuel, ainsi que les prélèvements sociaux seront prélevés en sus du rachat demandé. Le titulaire du contrat pourra modifier son choix ou cesser son programme à tout moment en faisant parvenir sa demande 15 jours au moins avant une échéance de versement.*

*Sur le plan fiscal, le calcul des produits financiers (éventuellement imposables à l'impôt sur le revenu ou prélèvement forfaitaire libératoire) est effectué proportionnellement au montant racheté. La base de calcul est constituée par le total des plus-values du contrat au jour du rachat, et non pas sur les seuls supports concernés par le rachat lorsque celui-ci modifie la répartition entre les supports.*

*Pour le contrat BATIPLACEMENT MultiCompte PEA, seule la réintégration des produits financiers dans le revenu imposable sera appliquée.*

## ■ MODALITÉS DE RÈGLEMENTS

Les **rachats programmés** seront effectués par virement sur le compte bancaire ou postal du titulaire du contrat.

Joignez obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal.

**Le règlement sera effectué dans les 10 jours ouvrés qui suivent la date de valeur du désinvestissement et selon les règles de valorisation prévues aux conditions générales.**

## ■ CHOIX DE L'OPTION FISCALE

Je choisis le mode d'imposition suivant ([Ce choix étant définitif et irrévocable pour le plan de rachats programmés demandés.](#)

[A défaut d'indication la réintégration des produits financiers dans le revenu imposable sera appliquée.](#)) :

- Réintégration des produits financiers dans mon revenu imposable**  
SMAvie BTP communiquera au titulaire le montant des produits financiers afférents au rachat effectué qu'il devra reporter sur sa déclaration de revenu. Par ailleurs le titulaire recevra une déclaration récapitulative envoyée en début d'année civile.
- Prélèvement forfaitaire libératoire (PFL)**  
[Mode d'imposition disponible hors Fiscalité PEA uniquement](#)

Quel que soit votre choix fiscal, vous devez indiquer sur votre déclaration de revenus, dans les rubriques prévues à cet effet, les montants qui figurent sur l'imprimé fiscal unique communiqué par SMAvie BTP en début de chaque année civile. Pour plus de précisions sur la fiscalité des rachats, **se référer à la notice fiscale** disponible sur simple demande, ou se rapprocher de votre conseiller.

**Je prends note que les dispositions générales de mon contrat sont inchangées et je certifie que mon contrat n'a pas été remis en garantie à un tiers.**

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signatures du titulaire et du co-titulaire le cas échéant

## ■ DOMICILE FISCAL HORS DE FRANCE (dispositions spécifiques à **BATIPLACEMENT MultiCompte hors fiscalité PEA**)

Dans l'éventualité où la France a conclu une convention fiscale avec le pays de résidence du titulaire, celui-ci peut demander l'application du taux de la convention s'il est plus favorable que le taux de prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 125 A III du CGI.

L'application des dispositions de la convention est toujours subordonnée à l'envoi préalable par le titulaire d'un formulaire administratif visé par l'administration fiscale de sa résidence. À défaut, les rachats seront d'office imposés sur la base de l'article 125 O A du CGI, par prélèvement forfaitaire obligatoire. **Joindre obligatoirement :**

- une attestation sur l'honneur indiquant que vous avez votre domicile fiscal hors de France, au sens de l'article 4B du Code général des impôts.**
- un formulaire administratif (imprimé fiscal n° 5000-FR) visé par l'administration fiscale de votre pays de résidence.**
- un certificat de résidence fiscale ou d'imposition du pays de résidence.**

### SMAvie BTP

Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics  
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes  
Entreprise régie par le code des assurances - RCS PARIS 775 684 772  
8 rue Louis Armand CS 71201 - 75738 Paris cedex 15

www.groupe-sma.fr

**SMA**